



Federal Union of European Nationalities (FUEN)  
Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (UFCE)  
Föderalistische Union Europäischer Volksgruppen e. V. (FUEV)  
Федералистский Союз Европейских Национальных Меньшинств

Consultative Status  
to the Council of Europe  
and to the United Nations

Statut consultatif  
auprès du Conseil de l'Europe  
et des Nations Unies

Konsultativer Status  
beim Europarat  
und bei den Vereinten Nationen

Romedi Arquint  
Präsident FUEN  
Chapella  
CH – 7526 Cinuos-chel  
Tel: 0041 - 079 455 3657  
romedi.arquint@bluewin.ch

29/5/03

## Ouverture du CONGRÈS DE L'UFCE 2003 à Bolzano

### Les minorités nationales au sein de la « nouvelle Europe » Où en sommes-nous, qu'avons-nous appris du passé, où allons-nous ?

Le premier semestre de 2003 était sous le signe d'une guerre terrible et tragique qui a repoussé en arrière-plan les nombreux foyers de conflit actuels et potentiels restants. Mais la situation tendue en matière de politique internationale ne peut refouler le fait que des choses importantes ont lieu en Europe. Fin 2002 et en avril de cette année, l'élargissement de l'UE à 25 pays a été célébré politiquement à Athènes 2002. La Slovénie, Malte, la Hongrie et la Lituanie ont approuvé leur entrée politique. L'Europe qui a toujours représenté un club politique et jamais une grandeur territoriale d'après la citation de Hobsbawm, l'Europe est en train de se redéfinir. Les difficultés s'opposant à cette tentative sont énormes et offrent quotidiennement aux sceptiques et aux ergoteurs des arguments en faveur d'une politique européenne rétrograde.

L'UFCE est très positive envers le grand chantier qu'est l'Europe.

La nouvelle Europe est par conséquent le sujet du congrès de cette année. Elle a été aussi au centre de la résolution principale adoptée hier par les délégués. Il semble donc indiqué de rappeler 3 éléments importants de cette résolution qui représentent les éléments fondamentaux de la nouvelle Europe.

#### 1. NOUS AVONS BESOIN D'UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE RENFORCÉE

Un regard renforcé sur l'Europe peut contribuer à faire sortir le conglomérat européen d'états séparés du piège mental du nationalisme. L'échec de création d'un « sens d'appartenance » politique européen après la Seconde guerre mondiale mérite un second essai avec une démarche légèrement plus marquée qu'il était possible jusqu'ici au sein des institutions existantes. Nous sommes convaincus que le nationalisme ne peut pas être seulement surmonté par des réformes indispensables sur le plan économique et politique ; il faut également une identification émotionnelle. La diversité des peuples, langues, cultures et mentalités est l'un des éléments essentiels du patrimoine européen. Le libre déploiement de tous les peuples européens, même les plus petits, et de tous les groupes ethniques, non gêné par des barrières politiques et administratives représente donc l'une des conditions pour une Europe unifiée.

Il s'agit de faire apparaître « comme par enchantement » cet esprit européen et de se défendre contre toute tendance nationaliste : pluralisme contre l'uniformité, la chaleur émotionnelle contre l'uniformisation globale, la tolérance contre l'assimilation, la différence en tant qu'enrichissement et non pas en tant que menace. La jeune Polonaise a bien compris quand elle dit « Aujourd'hui, le terme patrie en tant que pays perd sa signification chez les jeunes. La plupart d'entre eux l'allie à la région

FUEV - GENERALSEKRETARIAT

Schiffbrücke 41  
Tel: -49 - 461 - 12 8 55  
E-Mail: [info@fuen.org](mailto:info@fuen.org)

D - 24939 Flensburg  
Fax: -49 - 461 - 18 07 09  
<http://www.fuen.org>

d'habitation.

Les gens veulent une Europe commune. Une Europe sans frontières ? Moi aussi soutiens cette vision. Mais je sais que cela va durer très longtemps jusqu'à ce que toutes les frontières soient tombées ». Quand on parle d'identité européenne, il faut naturellement mettre une chose au point : Les frontières fixées aujourd'hui et demain, que l'Union européenne définit, ne doivent pas faire obstacle à cette vision d'une identité européenne. L'Europe la dépasse !

## 2. NOUS AVONS BESOIN D'UNE IDENTITÉ RÉGIONALE RENFORCÉE

Cette revendication paraît être à première vue contradictoire à ce qui a été dit auparavant ; le déploiement linguistique et culturel comme condition sine qua non à l'identité individuelle et collective est liée aux petits espaces. C'est aussi ce qu'a compris la jeune Polonaise. L'attractivité d'une identité régionale concrète et sécurisante est parallèle à la globalisation culturelle. Devons-nous tirer une leçon des innombrables expériences tragiques ? justement là où des minorités nationales se sont battues et se battent encore pour obtenir leur auto-conception individuelle et collective : La région est l'espace adéquat pour régler les problèmes linguistiques et culturels existants, elle donne place à des solutions pragmatiques et la fuite dans des sphères idéologiques y est plus difficile que dans l'environnement d'état national. Par conséquent ? sous l'aspect garantissant le plus la paix – l'UFCE préconise l'évaluation des régions et des formes adaptées d'autonomie culturelle et politique.

## 3. NOUS AVONS BESOIN DE NORMES OBLIGATOIRES EUROPÉENNES DE PROTECTION ET DE SOUTIEN DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE.

Ces normes occupent l'UFCE depuis sa fondation. Dans ce domaine, elle a fait un travail de pionnier européen. Dès les années 50, l'UFCE était un réservoir de groupes ethniques européens comme on dirait les Tyroliens du sud ou les Catalans qui luttèrent pour leurs droits étant donné qu'ils étaient incompris par le Conseil d'Europe ni par les états nationaux. Un résumé de leurs revendications a eu lieu en 1992 à Cottbus où l'UFCE a constitué, avant que les conflits guerriers n'éclatent pour des raisons ethniques, un projet de loi sur les groupes ethniques qui avait été étudié par le spécialiste en droit international de renommée internationale, Felix Ermacora et Professeur Christoph Pan, qui formaient essentiellement la base de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales. L'UFCE insiste sur le fait que les normes adoptées jusqu'à présent sont absolument insuffisantes et ne représentent pas plus qu'une démarche certes importante, mais qu'un premier pas. Tant que les normes atteintes ne sont ni obligatoires ni exigibles par voie de justice, tant qu'on laisse aux états la liberté de les ratifier ou pas, tant que l'UE fait de la politique des minorités classiques un article d'exportation, mais ne l'applique pas dans sa propre maison, tant que rien ne change, il y aura pas guère de raisons pour que la situation s'apaise. Ce qui a été atteint jusqu'ici reste une arme trop émoussée qui peut obtenir et attiser des potentiels de conflit.

Je suis extrêmement heureux que le congrès de cette année puisse avoir lieu au Tyrol du Sud à cette heure historique pour le développement de l'Europe. C'est une région exemplaire pour la « vieille Europe », une région qui s'est battue dans des circonstances contraires pour le maintien de sa auto-conception régionale et a obtenu en fin de compte un statut d'autonomie qui permet au sein d'un état national une coexistence constructive, pacifique et démocratique.

C'est une région qui a apporté et qui apporte encore une aide essentielle aux nouveaux états d'Europe en vue de développer des formes adaptées d'autogestion régionale.

C'est pour finir une région que l'UFCE a soutenue depuis des décennies, que l'UFCE a façonnée de manière active et que l'UFCE porte encore aujourd'hui.

Elle souligne en définitive aussi l'importance de la coopération partenariale d'institutions étatiques et d'organisations de droit civil.

J'ouvre par ces mots le 48e congrès international de l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques en Europe.